

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**  
**Mairie de Ratières**

---

Séance du 07 Novembre 2023 à 19h00

---

Présents : Mr Denis AUGIER, Mr David BOUVIER, Mme Evelyne JAY, Mme Sylvia MOURVILLIER, Mr Daniel SIRERA, , Mr Gérard BERTRAND, Mme Cécile DEHAN, Mme Marie-Pierre LACROIX

Excusés : Mr Jean-Christophe POUSSE, Mme Chantal SOUMILLE-DONY

Absent :

Secrétaire de séance : Mme JAY Evelyne

Président de séance : Mr David BOUVIER

Date de la convocation : 07.09.2023

-----

Compte-rendu du Conseil municipal du 12.09.2023 : approuvé à l'unanimité

**Délibération Amortissement raccordement PERRIER/TORTEL sur une durée de 15 ans**

Vote à l'unanimité

**Délibération DM2 Amortissement annuel raccordement PERRIER/TORTEL**

Mr le Maire explique qu'une délibération doit être prise afin de budgéter le montant de 168.02 € correspondant à l'échéance annuelle de l'amortissement d'un montant de 2525.20 € sur 15 ans ( $2520.25 \text{ €} / 15 \text{ ans} = 168.02 \text{ €}$ ).

Vote à l'unanimité

**Délibération Pauline CHARRIN sortie du logement 10 Rue du 19 Mars 1962**

Monsieur le Maire expose que Mme Pauline CHARRIN souhaite quitter son logement situé au 10 Rue du 19 Mars 1962 en date du 14 Novembre 2023.

Sa caution d'un montant de 333.00 euros pourra être restituée si aucune anomalie n'est constatée lors de l'état des lieux.

Vote à l'unanimité

**Délibération montant du loyer logement situé dans l'ancienne mairie**

Mr le Maire explique qu'une délibération doit être prise afin de déterminer le montant du loyer qui sera appliqué dans le logement créé dans l'ancienne mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant du loyer mensuel à 480.00 euros hors charge.

Vote à l'unanimité

**Délibération subvention concert en l'honneur de Mr GARELLI Henri**

Mr le Maire explique qu'un concert va être donné en l'honneur de Mr GARELLI Henri, habitant de Ratières, décédé en Avril 2023. La mairie décide d'attribuer une subvention à l'association organisatrice d'un montant de 300.00 €.

Vote à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES :

- Le logement créé situé dans l'ancienne Mairie, va être attribué à Mr GIRAUD Thomas. Monsieur David BOUVIER ne participe pas au vote.
- Un devis complémentaire pour les travaux du logement dans l'ancienne Mairie a été signé afin de repeindre le hall d'entrée et la montée d'escaliers complète → Montant 1750.00 € HT Entreprise IFM2BAT.
- Un autre devis a été accepté à L'Entreprise PROSTYL, pour la modification d'un désenfumage en fenêtre PVC, 2 ouvrants seuls de 1230x2000 mm. Montant 469.39 € HT.
- La pose d'un compteur d'eau individuel pour le logement est à prévoir.
- Un devis a été fait pour le remplacement de la chaudière gaz dans le logement occupé par Madame BATY Claire. L'Entreprise Fiabilis a donc été retenue pour un montant de 4215.90 € HT.
- 3 devis ont été réalisés pour l'acquisition de vidéos projecteurs. L'Entreprise LECLERE a été retenue pour la salle du conseil, montant 1040.00 € HT ainsi que l'école 660.00 € HT. L'acquisition pour la salle associative est reportée.
- Achat porte voix professionnel (PCS), Entreprise SAT COMMUNICATION, montant 132.00€ HT.
- Suite à une vente notifiée des parcelles A320 et A598 par la SAFER, une convention de passage devra être régularisée pour le réseau d'eau pluvial de la commune.

Séance levée à 20h45

A Ratières  
Le 14.11.2023

Le Maire,  
David BOUVIER

